

Ahmadou Ahidjo

Ahmadou Babatoura Ahidjo (né le 24 août 1924 à Nassarao, près de Garoua, Cameroun français - mort le 30 novembre 1989 à Dakar, Sénégal) est le premier président de la République du Cameroun.

Sommaire

Biographie

Débuts

Carrière politique

Débuts

Chef de l'État

Proclamation de l'indépendance

Instauration d'un régime autoritaire

Élections de 1964

Affermissement du pouvoir

Retrait et tentative de putsch

Exil et mort

Famille

Iconographie

Billet de banque

Timbres postaux

Décorations

Ouvrages

Notes et références

Notes

Références

Annexes

Bibliographie

Liens externes

Biographie

Débuts

Fils d'un chef peul (foulbé) de religion musulmane, Ahidjo intègre l'administration française comme télégraphiste puis opérateur radio. Il mène des études primaires a Garoua et à l'École supérieure d'administration de Yaounde (dont le but est de former en trois ans les agents pour les différents postes dans l'administration). Ses condisciples sont entre autres, Félix Sabbal-Lecco, Ministre sous son gouvernement , Abel Moumé Etia, premier ingénieur camerounais de la météorologie et Jean-Faustin Betayéné, ministre des Affaires étrangères du Cameroun fédéral. Entre 1942 et 1946, Il est fonctionnaire des PTT, avant son entrée en politique.¹

Carrière politique

Débuts

Repéré par l'administrateur colonial Guy Georgy, celui-ci organise son entrée en politique : « Je l'avais fait élire à l'Assemblée territoriale. On avait quasiment fait voter pour lui, en mettant des paquets de bulletins dans les urnes », expliquera-t-il dans les années 1980. Élu à l'assemblée territoriale du Cameroun en 1947, il devient conseiller de l'Assemblée de l'Union française de 1953 à 1958 et président de celle-ci en 1957. Il est alors couvé par Louis-Paul Aujoulat, le secrétaire d'État à la France d'outre-mer².

Il se montre rassurant envers l'Église et les aristocraties musulmanes du nord du pays et parvient à incarner l'union des courants conservateurs inquiets face aux mouvements contestataires qui se multiplient dans les années 1950. D'abord membre du BDS, le parti d'Aujoulat jusqu'à sa chute, il constitue ensuite l'Union camerounaise avec le soutien des chefs nordistes².

Ahmadou Ahidjo



Fonctions

Président de la République du Cameroun^{Note 1}

5 mai 1960 – 4 novembre 1982
(22 ans, 5 mois et 30 jours)

Élection 5 mai 1960

Réélection 23 mars 1965
28 mars 1970
5 avril 1975
5 avril 1980

Premier ministre Charles Assalé
Vincent-de-Paul
Ahanda
Simon Pierre
Tchoungui
Paul Biya

Prédécesseur *Lui-même* (chef de l'État)

Successeur Paul Biya

Premier ministre du Cameroun

1^{er} janvier 1960 – 5 mai 1960
(2 ans, 2 mois et 17 jours)

Président *Lui-même*

Prédécesseur *Lui-même*

Successeur Charles Assalé

Chef de l'État sous tutelle du Cameroun Premier ministre camerounais

18 février 1958 – 1^{er} janvier 1960
(État autonome du Cameroun)

Prédécesseur André-Marie Mbida

Successeur *Lui-même*

Biographie

Nom de naissance Ahmadou Babatoura Ahidjo

Date de naissance 24 août 1924

Lieu de naissance Nassarao, Garoua (Cameroun français)

Date de décès 30 novembre 1989

Lieu de décès Dakar (Sénégal)

Nationalité camerounaise

Parti politique Union nationale camerounaise (UNC)

Conjoint Abiba Germaine Ahidjo

Profession Opérateur radio

Religion Islam

Vice-Premier ministre chargé de l'intérieur après l'octroi de l'autonomie interne au Cameroun, puis ministre de l'Intérieur (mai 1957). Grâce à un passage en force sagement orchestré par Jean Ramadier, haut-commissaire français de l'État du Cameroun, il fait tomber le gouvernement André-Marie Mbida en démissionnant avec la totalité des ministres du Nord qui lui sont fidèles. Il remplace ainsi André-Marie Mbida à la tête du gouvernement en février 1958³. Il est pourtant, à ce moment, encore un quasi-inconnu pour les Camerounais². Le consul général de Grande-Bretagne le décrit dans une note interne comme « doté d'une personnalité prononcée et d'opinions très ancrées, teintées de cynisme. » N'ayant que « peu d'estime envers les femmes », il se montrerait « très susceptible à propos de ses origines modestes ». qu'il cherche à surmonter en épousant l'une des filles du puissant *lamido* de Garoua². Il a face à lui, outre l'UPC clandestine, les nationalistes modérés réunis autour de Paul Soppo Priso et les conservateurs modérés fidèles à Mbida².



Chef de l'État

Proclamation de l'indépendance

Grâce à son parti l'Union camerounaise (UC), à une Constitution taillée sur mesure, à un tripatouillage électoral et l'aide active de l'armée française qui réduit les rébellions menées par l'Union des populations du Cameroun en régions bamiléké et bassa, il est élu en mai 1960 président de la République. C'est ainsi qu'il fut placé aux leviers de commande par la France soucieuse de faire échec par tous les moyens à l'UPC, considérée comme dangereuse pour l'ordre établi⁴. Pierre Messmer, ancien Haut commissaire français au Cameroun, indique à ce sujet : « La France accordera l'indépendance à ceux qui la réclamaient le moins, après avoir éliminé politiquement et militairement ceux qui la réclamaient avec le plus d'intransigeance. »

Pendant les premières années du régime, l'ambassadeur français Jean-Pierre Bénard est parfois considéré comme le véritable "président" du Cameroun. Cette indépendance est en effet largement théorique puisque des « conseillers » français sont chargés d'assister chaque ministre et disposent de la réalité du pouvoir. Le gouvernement gaulliste préserve son ascendant sur le pays à travers la signature « d'accords de coopération » touchant à tous les secteurs de la souveraineté du Cameroun. Ainsi, dans le domaine monétaire, le Cameroun conserve le franc CFA et confie sa politique monétaire à son ancienne puissance tutrice. Toutes les ressources stratégiques sont exploitées par la France, des troupes françaises sont maintenues dans le pays, et une grande partie des officiers de l'armée camerounaise sont Français, y compris le chef d'état-major⁵.

Le représentant guinéen à l'ONU estime au sujet des manœuvres françaises au Cameroun que « il y a à présent sur ce continent un danger encore plus menaçant que le colonialisme lui-même. C'est le danger que l'on pourrait appeler l'indépendance octroyée, qui tend à refléter dans le pays les désirs et les tendances de la puissance coloniale elle-même². »

Instauration d'un régime autoritaire

Il proclame une amnistie très sélective de militants de l'UPC incarcérés (ceux ayant supposément renoncé à poursuivre leur engagement politique), refuse les négociations visant à mettre fin aux combats que lui propose le dirigeant de l'UPC Félix-Roland Moumié² et réussit à ramener une confiance couronnée par la réunification avec une partie du Cameroun britannique (qui refuse l'intégration au Nigeria après référendum). Le pays devient un État fédéral en octobre 1961.

Dès le début des années 1960, le chef de l'État multiplie les dispositions légales lui permettant de s'affranchir de l'État de droit : prolongation arbitraire des gardes à vue, interdiction des réunions et rassemblements, soumission des publications à la censure préalable, restriction de la liberté de circulation à travers l'établissement de laissez-passer ou du couvre-feu, interdiction pour les syndicats de lancer des souscriptions, etc. Toute personne accusée de « compromettre la sécurité publique » se voit privée d'avocat et ne peut faire appel du jugement prononcé. Les condamnations aux travaux forcés à perpétuité ou à la peine capitale — les exécutions peuvent être publiques — se font ainsi nombreuses².



Visite d'État d'Ahmadou Ahidjo en Allemagne de l'Ouest en 1963.

Élections de 1964

Ahidjo pense mener un développement économique et une assimilation culturelle qui favoriserait l'unification progressive du pays. En avril 1964, Marguerite Mbida, épouse d'André-Marie Mbida, condamné à trois ans de prison ferme, se présente comme tête de liste du PDC aux élections législatives d'avril 1964. Le PDC fut le seul parti politique à avoir osé se présenter à ces élections législatives. Les chefs d'opinion camerounais de cette époque sont tous soit en exil soit en prison. Les résultats de ces élections selon des sources dignes de foi⁵ donnent une victoire massive au PDC dans ce qui s'appelle alors le Nyong-et-Sanaga. Cette victoire électorale leur fut confisquée au nom de l'unité nationale et du parti unique en gestation. Les électeurs refusèrent que leur soit volée cette victoire électorale. Le gouvernement camerounais de 1964 fit descendre la gendarmerie dans les villages et les protestataires furent massivement déportés vers les camps de concentration tristement célèbres de Mantoum, Tcholliré et Mokolo. Il est réélu en 1965 à l'issue d'une élection dont il est l'unique candidat.

Affermissement du pouvoir

Des camps de détention sont mis en place à partir de 1962 pour permettre l'incarcération de personnes sans avoir à les présenter devant des tribunaux (la pratique n'est toutefois pas nouvelle et avait cours sous le Haut commissaire Pierre Messmer). Jusqu'aux années 1970, des milliers de Camerounais jugés subversifs disparaîtront ainsi, temporairement ou définitivement. Dans ces camps, les détenus sont sujets à des vexations systématiques, des conditions sanitaires dramatiques et à un quasi-esclavage².

Un culte de la personnalité est instauré.

Malgré l'opposition du Parti des démocrates camerounais et de l'aile dissidente de l'UPC, il fonde en 1966 un parti unique, l'Union nationale camerounaise (UNC), assigne André-Marie Mbida en résidence surveillée⁶. Au début des années 1970, il parvient à réduire substantiellement l'activité insurrectionnelle de l'UPC grâce à des succès militaires dont le plus grand est la capture, le jugement et l'exécution capitale en 1971

d'Ernest Ouandié (voir l'affaire Ndongmo), dernier chef historique de l'UPC. Il est réélu en 1970. En mai 1972, un référendum approuve une constitution qui fait du Cameroun un État unitaire. Si le président défend à l'extérieur les instances de l'OUA, il se retire cependant, en 1973, de l'Organisation commune africaine et malgache (OCAM).

En 1972, il fait insérer dans le Code pénal un article qui punit de prison les actes homosexuels⁷.

Le Cameroun devient un pays producteur de pétrole en 1977. Prétendant vouloir faire des réserves pour les temps difficiles, les autorités gèrent les recettes pétrolières "hors budget" dans la plus totale opacité (les fonds sont placés sur des comptes parisiens, suisses et new-yorkais). Plusieurs milliards de dollars sont ainsi détournés au bénéfice de compagnies pétrolières et de responsables du régime². L'influence de la France et de ses 9 000 ressortissants au Cameroun reste considérable. La revue *African Affairs* note au début des années 1980 qu'ils « continuent à dominer presque tous les secteurs clés de l'économie, à peu près comme ils le faisaient avant l'indépendance. Les ressortissants français contrôlent 55 % du secteur moderne de l'économie camerounaise et leur contrôle sur le système bancaire est total². »

Retrait et tentative de putsch

Le 4 novembre 1982, Ahidjo, âgé de 58 ans, annonce contre toute attente sa démission pour raison de santé⁹. Suivant les dispositions constitutionnelles, le Premier ministre Paul Biya, âgé de 49 ans, lui succède. Ahidjo conserve la présidence du parti unique et le régime connaît une étrange cohabitation qui s'achève au bout de 5 mois, en avril 1983, avec la démission de l'ancien président de ses fonctions et son départ en exil en France⁸. Les tensions se poursuivent toutefois et connaissent leur apogée avec la sanglante tentative de coup d'État de partisans d'Ahidjo. S'estimant floué par Mitterrand et la médecine française, tandis qu'il était en bonne santé, il tenta à nouveau en 1984 une démarche pour entrer en liaison avec le Président R. Reagan afin qu'il l'assiste à reprendre le pouvoir. Mais celle-ci fut vaine. Cette tension se soldera par deux procès retentissants et deux condamnations à mort par contumace pour Ahidjo, reconnu coupable d'atteinte à la sûreté de l'État⁸.

Exil et mort

Séjournant alors entre la France, l'Espagne et le Sénégal pendant ces événements, il ne rentra jamais au Cameroun et s'installa au Sénégal où il meurt, d'une crise cardiaque, le 30 novembre 1989⁸. Il est inhumé au cimetière Bakhiya de Yoff, le plus grand cimetière musulman de Dakar^{9,10}.

La loi n^o 91/022 du 16 décembre 1991 *portant réhabilitation de certaines figures de l'Histoire du Cameroun* (dont Ahmadou Ahidjo), prévoit notamment que « le transfert des restes mortuaires au Cameroun des personnes [réhabilitées], inhumées à l'extérieur du territoire national, peut s'effectuer à la demande de la famille ou de cujus, sous réserve de la dernière volonté du défunt et conformément à la législation du pays d'inhumation » (art. 3 al. 1)¹¹. Le président Paul Biya n'a toutefois à ce jour rien mis en œuvre dans ce sens¹².

Famille

De sa première épouse Adda Garoua, il a un fils, son aîné: Mohamadou Badjika Ahidjo¹².

Le 17 mai 1957, il épouse Germaine Ahidjo avec laquelle il a trois filles : Babette, Aïssatou et Aminatou. Elle meurt le 20 avril 2021¹².

Iconographie

Billet de banque

Le portrait d'Ahmadou Ahidjo figure sur le billet de 100 francs camerounais émis en 1962¹³.

Timbres postaux

L'effigie d'Ahmadou Ahidjo figure sur de nombreux timbres, dont « Premier ministre A. Ahidjo. 1^{er} janvier 1960. Proclamation de l'indépendance » (1960¹⁴), réédité en 1961¹⁵. Devenu Président de la République, il fait l'objet d'une série de six timbres en 1962, « Président A. Ahidjo et premier ministre Foncha¹⁶ ».

En 1963, pour le deuxième anniversaire de la réunification, il apparaît sur deux timbres, « Président Ahidjo et drapeau national¹⁷ ».

En 1965, sa réélection est l'occasion d'une nouvelle série de quatre timbres, « Rélection du Président Ahidjo¹⁸ ».

En 1968, deux voyages présidentiels sont accompagnés de l'émission d'un timbre, « Pèlerinage du président Ahidjo à La Mecque¹⁹ » et « Visite du président Ahidjo au Vatican²⁰ ».

En 1969, un nouveau timbre est émis pour le 9^e anniversaire de l'indépendance, sous l'intitulé « El Hadj Ahmadou Ahidjo Président de la République²¹ ».

En février 1971, à l'occasion de la visite de Georges Pompidou, le Président apparaît aux côtés du chef de l'État français²². En février 1979 son effigie est reproduite cette fois aux côtés de Valéry Giscard d'Estaing²³.

Décorations

Grand Maître des ordres nationaux du Cameroun



Ahmadou Ahidjo (en noir) en compagnie de Samuel Kamé.



Ahmadou Ahidjo et Samuel Kamé en 1965.

Grand cordon de l'ordre de la valeur

Ouvrages

Liste non-exhaustive :

- Contribution à la construction nationale*, Paris : Présence africaine, 1964, 136 p.
- Ahmadou Ahidjo par lui-même*, Monaco : Editions Paul Bory, 1968, 102 p.
- Nation et développement - Dans l'unité et la justice*, Paris : Présence africaine, 1969, 90 p.
- Études sur la culture Bantu*, Douala, Cameroun : Collège Libermann, 1969, 100 p.

Notes et références

Notes

- République du Cameroun (1960-1961), République fédérale du Cameroun (1961-1972) puis République unie du Cameroun (1972-1982).

Références

- Fabien Nkot, *Dictionnaire de la Politique au Cameroun 2e édition revue et augmentée*, Canada, Presses de l'université Laval, 2018, 381 p. (ISBN 978-2-7637-3843-7), p. 11
- Thomas Deltombe, Manuel Domergue, Jacob Tatsita, *KAMERUN !*, 2019
- Stéphane Prévitali, *Je me souviens de Ruben : mon témoignage sur les maquis du Cameroun, 1953-1970*, Karthala (1999), Collection Tropiques, (ISBN 978-2-86537-807-4)
- Pierre-F. Gonidec, « Un régime dominé par la stature du président Ahidjo » (https://www.monde-diplomatique.fr/1976/08/GONIDEC/3870), sur *www.monde-diplomatique.fr* (consulté le 5 février 2017).
- Hebdomadaire l'Effort camerounais, avril 1964.
- Daniel Abwa, *André-Marie Mbida, premier Premier ministre camerounais (1917-1980) : autopsie d'une carrière politique*, Racines du présent, Éditions L'Harmattan, 1993, (ISBN 978-2-7384-1593-6)
- Cécile Andrzejewski, « Cameroun - Homo à mort », *Paris Match*, semaine du 28 avril au 3 mai 2016, pages 133-136.
- « Le 30 novembre 1989, le premier président camerounais Ahmadou Ahidjo décédait à Dakar – JeuneAfrique.com », *JeuneAfrique.com*, 27 novembre 2007 (lire en ligne (https://www.jeuneafrique.com/69024/politique/d-c-s-du-pr-sident-camerounais-ahmadou-ahidjo-2/), consulté le 10 octobre 2018)
- Le retour des restes d'Ahmadou Ahidjo* (http://www.africapresse.com/retour-des-restes-dahmadou-ahidjo-babette-ahidjo-il-ny-a-jamais-eu-de-negociations/) sur AfricaPresse.com.
- "*Ahmadou Ahidjo: une tombe de pèlerinage*" (http://www.camer.be/43661/6:1/cameroun-ahmadou-ahidjo-une-tombe-de-pelerinage-cameroun.html)
- Loi n° 91-022 du 16 décembre 1991* (https://www.prc.cm/fr/actualites/actes/lois/1317-loi-n-91-022-du-16-decembre-1991-portant-rehabilitation-de-certaines-figures-de-l-histoire-du-cameroun)
- Georges Dougueli, « Cameroun : Ahmadou Ahidjo, le fantôme de Dakar », *Jeune Afrique*, 22 octobre 2013 (lire en ligne (https://www.jeuneafrique.com/135816/politique/cameroun-ahmadou-ahidjo-le-fant-me-de-dakar/))
- (en) « Cameroon banknotes » (http://www.atsnotes.com/catalog/banknotes/cameroun.html), sur *atsnotes.com*
- Catalogue Yvert&Tellier*, n° 311
- YT, n° 327
- YT, n° 329-330-331-332-333-334
- YT, n° 372-374
- YT, n° 405-406-407-408
- YT, n° PA108
- YT, n° PA109
- YT, n° 468
- YT, n° 494
- YT, n° 632

Annexes

Bibliographie

- Ouvrages de Mongo Beti sur le Cameroun dont *Main basse sur le Cameroun : autopsie d'une décolonisation*, 1972 et *Africains si vous parliez*, 2005.
- (en) Mark Dike DeLancey, Rebecca Mbuh et Mark W. Delancey, « Ahidjo, Ahmadou (1924-1989) », in *Historical Dictionary of the Republic of Cameroon*, Scarecrow Press, Lanham, Md, 2010 (4^e éd.), p. 26-29 (ISBN 9780810873995)
- Thomas Deltombe, Manuel Domergue, Jacob Tatsitsa, *Kamerun ! Une guerre cachée aux origines de la Françafrique (1948-1971)*, La Découverte, Paris, 2011. (ISBN 978-2-7071-5913-7)
- Samuel Eboua, *Ahidjo et la logique du pouvoir*, L'Harmattan, 1995, 236 p. (ISBN 9782296299962)
- Philippe Gaillard, *Ahmadou Ahidjo, 1922-1989*, Jeune Afrique éd., Paris, 1994, 255 p. (ISBN 2-85258-404-2)

Liens externes

- Notices d'autorité : Fichier d'autorité international virtuel (http://viaf.org/viaf/25395945) · International Standard Name Identifier (http://isni.org/isni/0000000115564632) · Bibliothèque nationale de France (http://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb11888203v) (données (http://data.bnf.fr/ark:/12148/cb11888203v)) · Système universitaire de documentation (http://www.idref.fr/026679086) · Bibliothèque du Congrès (http://id.loc.gov/authorities/n79084783) · Gemeinsame Normdatei (http://d-nb.info/gnd/118647393) · Bibliothèque royale des Pays-Bas (http://data.bibliotheken.nl/id/thes/p070226261) · Bibliothèque universitaire de Pologne (http://nukat.edu.pl/aut/n%202016166332) · WorldCat Id (https://www.worldcat.org/identities/lccn-n79084783) · WorldCat (http://www.worldcat.org/identities/lccn-n79-084783)

Sur les autres projets Wikimedia :

Ahmadou Ahidjo (https://commons.wikimedia.org/wiki/Category:Ahmadou_Ahidjo?uselang=fr), sur Wikimedia Commons

Ce document provient de « https://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Ahmadou_Ahidjo&oldid=184909970 ».

La dernière modification de cette page a été faite le 24 juillet 2021 à 07:35.

Droit d'auteur : les textes sont disponibles sous licence Creative Commons attribution, partage dans les mêmes conditions ; d'autres conditions peuvent s'appliquer. Voyez les conditions d'utilisation pour plus de détails, ainsi que les crédits graphiques. En cas de réutilisation des textes de cette page, voyez comment citer les auteurs et mentionner la licence.

Wikipedia® est une marque déposée de la Wikimedia Foundation, Inc., organisation de bienfaisance régie par le paragraphe 501(c)(3) du code fiscal des États-Unis.

[Politique de confidentialité](#)

[À propos de Wikipédia](#)

[Avertissements](#)

[Contact](#)

[Développeurs](#)

[Statistiques](#)

[Déclaration sur les témoins \(cookies\)](#)